

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Toute l'actu](#)> [Caisse d'Epargne : l'expérimentation du banquier-entrepreneur indigne les \(...\)](#)

# Caisse d'Epargne : l'expérimentation du banquier-entrepreneur indigne les syndicats

TOUTE L'ACTUALITÉ Publié mercredi 4 mars 2020 / par Valérie Forgeront

BPCE Caisse d'épargne



© Sébastien ORTOLA/REA

**La presse régionale évoque un « tsunami », un « sujet tabou » brisé, « un sujet sensible », un projet « qui fait du bruit »... Pour le moins. Le groupe BPCE (Banque populaire-Caisse d'Epargne) prévoit de créer dès la fin mai et dans le cadre d'une expérimentation au sein, a priori de trois agences des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire un nouveau statut de travailleur. Il s'agit plutôt d'une absence totale de statut puisque la caractéristique du Cil, le « conseiller indépendant local » qu'expérimentera la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays-de Loire (CEBPL), sera d'être « indépendant » de la banque. Exit le contrat de travail et le statut de salarié. Les syndicats fulminent, FO notamment.**

Ce conseiller Cil « conseiller indépendant local », tel qu'annoncé le 30 janvier en comité social et économique (CSE) serait mandataire exclusif de la banque, la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays-de Loire (CEBPL), et rémunéré par des commissions sur les produits et en fonction de son rendement. Il pourrait aussi percevoir une surprime. La CEBPL propose cette innovation dans le cadre de son projet « Banquier et entrepreneur »... Tout un programme, adoubé bien sûr par le groupe BPCE. Pour devenir un Cil, il faudra créer une SAS (société par actions simplifiée). Si cela ne l'est pas exactement au plan juridique, cela ressemble fort au système de l'autoentrepreneur ou encore du franchisé subissant une rémunération forcément variable.

Le groupe BPCE qui a annoncé que ce Cil délivrerait des produits de la banque, pourra répondre aux projets des clients ou encore pourra « démarcher les prospects » se veut rassurant en soulignant que ce conseiller devra apporter des garanties en disposant de trois agréments et en affichant formation et expérience, par exemple avoir été cadre dans une banque ou au sein d'une société d'assurance pendant au moins deux ans. Les actes de gestion et opérations bancaires resteront elles dans le giron de la banque mais exclusivement par le biais du système en ligne de la Caisse d'Épargne CEBPL. Le groupe n'hésite pas à vanter les avantages de ce nouveau statut expérimental de Cil : cet « indépendant » n'aura aucun lien de subordination avec la banque, organisera comme il le veut son temps de travail et ses efforts...

## Une innovation « scandaleuse »

Pourquoi une telle innovation qualifiée d'ores et déjà d'ubérisation du métier de banquier ? Le groupe BPCE explique qu'il s'agit entre autre de maintenir une « empreinte territoriale » en zone rurale. Concrètement, après la suppression d'agences de pleine compétence sur le territoire en particulier rural, il s'agit pour la Caisse d'Épargne de ne pas laisser filer les clients, d'augmenter ses parts de marché mais sans pour autant investir et payer le coût de fonctionnement d'une implantation.

Dès 2017, FO Banques fustigeait la politique menée par le groupe BPCE qui annonçait alors 400 fermetures d'agences sur le territoire et le non remplacement d'un tiers des départs en retraite, soit 3000 suppressions de postes. Les choses ne se sont pas améliorées. Pour Mireille Herriberry, secrétaire fédérale de la section FO Banques de la fédération FO des employés et cadres (FEC-FO), la création du Cil est « scandaleuse » et « c'est bien pire que de l'ubérisation ».

Dans son projet « Banquier et entrepreneur », la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays-de Loire (CEBPL) argue en effet de la difficulté de recruter, de rendre les salariés mobiles dans le groupe... « CEBPL a donc trouvé la solution, s'indigne Mireille Herribery, elle proposera notamment ces nouveaux statuts de Cil aux salariés actuels qui souhaiteraient préserver leur sédentarité ». Pour la militante, aller ainsi à la pêche aux recrutements « en interne » démontre que la direction n'écarte pas le fait que des salariés soient amenés à démissionner et à devenir CIL pour protéger leur sédentarité, la localisation de leur poste actuel.

## La conquête à moindre frais

Pour Bruno Aguirre, secrétaire général du syndicat national FO (SNP-FO) pour la branche Caisse d'Épargne et coordonnateur FO au sein du groupe BPCE, le projet expérimental de Cil est « inadmissible et contesté par tous les syndicats » dont bien sûr FO (à la 5<sup>e</sup> place au sein du groupe). Alors, explique-t-il, que le Crédit foncier a été liquidé et que cela a induit une suppression massive d'emplois, la situation au sein du réseau Caisse d'Épargne est désormais plus que préoccupante. « En quatre ans, il y a eu des milliers de suppressions d'emplois et des centaines de suppressions d'implantations d'agences sur le territoire » indique-t-il. A titre d'exemple précise Bruno Aguirre dans le secteur du Var et des Alpes Maritimes (Caisse d'Épargne Côte d'Azur) où il exerce, « 250 emplois sur 1600 ont été supprimés en quatre ans et une vingtaine d'implantations sont passées à la trappe. Le nombre de chargés d'accueil est passé de 256 à 60 au sein de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur ».

Paradoxe explique le militant « la Caisse n'a jamais fait autant de bénéfiques. En 2013, son résultat net s'élevait à 35 millions d'euros. Sur 2017, 2018 et 2019, il dépassait chaque année les 80 millions d'euros ». Parallèlement remarque Bruno Aguirre « la Caisse perd des clients. La politique consiste désormais à traiter les clients qui rapportent le moins par l'outil numérique. Les conseillers en poste dans les agences sont censés se concentrer sur les clients qui rapportent le plus. » Cette politique et ses résultats financiers correspond à la recherche lancée par la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays-de-la-Loire. La CEBPL qui occupe « seulement » 10% du marché bancaire sur son territoire contre une part de marché de 20% pour la caisse de Côte d'Azur est « dans une stratégie de conquête à moindre frais », indique Bruno Aguirre.

## La fonte des vrais emplois

Si la CEBPL a obtenu du groupe, en décembre, l'autorisation de son expérimentation Cil, les syndicats du comité de groupe BPCE, dont FO, ont demandé une réunion extraordinaire sur cette question. La réponse fut négative fulmine Bruno Aguirre inquiet de ce que sera le prochain plan stratégique du groupe BPCE pour 2021-2024. Les salariés craignent que le projet Cil se généralise dans le réseau Caisse d'Épargne et fasse tâche d'huile au sein du groupe.

Cette crainte arrive dans un contexte plus que morose au sein du secteur bancaire qui subit des suppressions massives d'emplois depuis ces dernières années. En Europe, plus de 600 000 emplois ont disparu en dix ans, sans compter les annonces faites en 2019 impactant plusieurs banques (HSBC, Société générale, Deutsche Bank, Unicredit) et induisant la suppression de plus de 40 000 emplois. A l'échelon français, les emplois bancaires ont déjà payé un lourd tribut. Si en 2011, on en comptait encore 383 000, en 2018, il n'en restait que 362 000. Concrètement, 21 000 avaient été supprimés.

**VALÉRIE FORGERONT**  
**Journaliste à L'inFO militante**